

Conditions Générales de Vente de Produits et de Prestations de Services de la SARL Trigoriou applicables à compter du 8 septembre 2022

Clause 1 : Contenu et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (**les CGV**) s'appliquent de plein droit aux prestations de services réalisées (**les Prestations**) et à l'ensemble des ventes conclues, par la SARL Trigoriou au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé à La Table aux Fées – 35320 Saulnières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 919482893 et au Répertoire des Métiers sous le numéro 919482893 RM 35, ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR36 919482893 (**la Société**), auprès de ses clients, consommateurs, acheteurs – professionnels ou non professionnels – (**le Client**), désirant bénéficier des Prestations de la Société ou acquérir les produits proposés à la vente par la Société (**les Produits**).

Les Prestations ainsi que les modalités de détermination de leur prix sont décrites dans les devis, bon de commande, contrat, convention, proposition commerciale ou conditions particulières établis par la Société, ces documents constituant des conditions particulières (**les Conditions Particulières**) jointes aux présentes CGV.

De même, outre ce qui est précisé dans les présentes CGV, les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, de remise ou de livraison des Produits commandés par le Client sont, le cas échéant, précisées dans les devis, bon de commande, contrat, convention, proposition commerciale ou conditions particulières établis par la Société, ces documents constituant des conditions particulières (**les Conditions Particulières**) jointes aux présentes CGV.

La vente des Prestations est réputée conclue à la date d'acceptation des Conditions Particulières.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées, le cas échéant, dans les supports ou sur le site internet de la Société. Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis par la Société. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de la Société. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV ainsi que des éventuelles Conditions Particulières et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. La validation de la commande par le Client ainsi que toute vente de Produits ou de Prestations vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV et, le cas échéant, des Conditions Particulières.

Ces CGV sont communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévalent, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, à l'exception de celles qui figurent dans les Conditions Particulières.

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion des Conditions Particulières ou à défaut, à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

Clause 2 : Commandes

Le Client sélectionne les Prestations et les Produits qu'il désire acheter ou commander, auprès de la Société qui peut établir à cet effet, à son initiative ou à la demande du Client, un bordereau de commande, un devis, un contrat, une convention ou une proposition commerciale. Des commandes spécifiques du Client comme des Produits confectionnés selon les spécifications du Client, nettement personnalisés ou sur mesure peuvent également être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis, contrat, convention ou proposition commerciale. La Société se réserve le droit de refuser les commandes spécifiques sans avoir à motiver ou justifier ce refus auprès du Client.

Selon la nature, la complexité ou l'ampleur de la demande du Client, la Société peut facturer la réalisation desdits devis, contrat, convention ou proposition commerciale au Client. Dans ce cas, la tarification et les conditions de cette facturation

seront communiquées au Client préalablement à leur réalisation et cette dernière sera alors conditionnée à leur acceptation par le Client.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. La durée de validité du devis constitue une des Conditions Particulières.

La vente de Produits ne sera considérée comme définitive qu'après remise au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par la Société, et le cas échéant, après encaissement par la Société de l'intégralité du prix et/ou de l'acompte selon les modalités arrêtées dans les Conditions Particulières.

La vente des Prestations est réputée conclue à la date d'acceptation des Conditions Particulières.

Lors de la passation d'une commande à distance, le Client est soumis à l'obligation de paiement suite à la passation de sa commande.

La Société se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par la Société, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini dans les Conditions Particulières, sera de plein droit acquis à la Société et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Clause 3 : Tarifs

Les Prestations et Produits sont fournies aux tarifs en vigueur arrêtés par la Société ou, le cas échéant, selon les Conditions Particulières. La Société se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Toutefois, si les Conditions Particulières précisent une période de validité et sauf mention contraire dans les CGV ou les Conditions Particulières, les tarifs indiqués sont alors fermes et non révisables pendant ladite période de validité.

Les prix ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont, le cas échéant, facturés en supplément, conformément aux dispositions des Conditions Particulières et calculés préalablement à la passation de la commande.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, de préparation, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont le cas échéant, facturés en supplément, conformément aux dispositions des Conditions Particulières et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Des commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis, contrat, convention ou proposition commerciale préalablement accepté par celui-ci et qui se sont valables pour une durée arrêtée dans les Conditions Particulières. La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte correspondant à un pourcentage du montant de la commande, arrêté le cas échéant dans les Conditions Particulières.

Une facture est établie par la Société et remise au Client lors de la fourniture des Prestations et des Produits commandée, le cas échéant, conformément aux modalités précisées dans les Conditions Particulières, sauf pour les ventes directes et les achats immédiats, où la facture ne sera établie que sur demande préalable du Client.

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) en tenant compte de la TVA applicable à la date de leur communication; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des Produits ou des Prestations lors de la facturation.

Clause 4 : Rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, pour les achats et contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, le Client, personne physique non professionnelle et les professionnels

dans les conditions définies par l'article L221-3 du Code de la consommation, bénéficiant d'un droit de rétractation, sauf exceptions légales, notamment celles prévues à l'article L221-28 du Code de la consommation.

Le Client dispose alors d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, à compter :

- de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services ;
- de la réception du bien pour les contrats de vente de biens.

Le Client doit exprimer sans ambiguïté auprès de la Société de sa décision de rétractation. Pour cela le Client peut utiliser le *formulaire type de rétractation* fourni en annexe des présentes CGV. Le Client doit ensuite retourner les Produits concernés à la Société, dans un délai de quatorze jours après l'envoi de la notification de rétractation, les frais de retour étant à la charge du Client.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le cordage à la coupe (vendu au mètre ou au poids) ainsi que les produits confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés et les produits sur mesure, ne sont ni repris, ni échangés.

Clause 5 : Conditions de paiement – Retard de paiement – Pénalités

Les conditions de paiement sont déterminées dans les Conditions Particulières. À défaut, un délai de paiement de 30 jours est applicable pour les clients professionnels et le paiement comptant s'applique aux autres clients. Sauf dispositions contraires dans les Conditions Particulières, aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé dans les Conditions Particulières, et après la date de paiement fixé sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées selon un taux arrêté dans les Conditions Particulières, ou à défaut un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de la facturation, appliqué au montant toutes taxes comprises du prix des Prestations ou des Produits, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, seront acquises automatiquement et de plein droit à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

À défaut de stipulations dans les Conditions Particulières, des pénalités de retard calculées conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros seront dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, la Société se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement déterminées dans les Conditions Particulières, de suspendre ou d'annuler la fourniture ou la livraison des Prestations et Produits commandées par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par la Société pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

Clause 6 : Fourniture des Prestations

Les Prestations commandées par le Client seront fournies selon les modalités (livraison, délai maximum, adresse...) arrêtées dans les Conditions Particulières. La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Prestations commandées par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens et dans les délais susvisés.

Clause 7 : Remise des produits – Livraisons

Les Produits commandés par le Client seront livrés selon les modalités (livraison, délai maximum, adresse,...) arrêtées dans les Conditions Particulières.

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client, à partir des locaux de la Société ou sur son stand (marché, foire, salon, ...). Les Produits commandés ou acquis par le Client en cas d'achat immédiat seront livrés dans un délai arrêté dans les Conditions Particulières à l'adresse indiquée par le Client lors de son achat ou de sa commande.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par la Société, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Les livraisons sont assurées au choix de la Société, par le personnel de la Société ou par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande ou de l'achat immédiat et à laquelle le livreur pourra facilement accéder.

En cas de livraison par un transporteur indépendant, le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre la Société en cas de défaut de livraison des Produits transportés.

Clause 8 : Transfert de propriété – Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits de la Société, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison des dits Produits.

Sauf lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendant de celui proposé la Société, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise par la Société des produits commandés au transporteur choisi par le Client, quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client ou un tiers désigné par lui prendra physiquement possession des Produits.

Clause 9 : Garantie – Responsabilité de la Société

La Société doit la garantie de conformité et la garantie des vices cachés pour les services portant sur la fourniture d'un bien meuble à fabriquer. Dans cette hypothèse, le Client, lorsqu'il s'agit d'un consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation, lorsqu'il agit en garantie légale de conformité :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien s'il apparaît dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien pour les biens neufs, ce délai étant fixé à douze mois pour les biens d'occasion. Cette dispense ne s'applique pas si la présomption d'existence du défaut est incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de bien livré au sens de l'article 1641 du Code Civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. En dehors de ces causes d'exonération, la responsabilité de droit commun encourue dépend de la qualification des obligations de la Société en obligation de résultat ou en obligation de moyens. À défaut de stipulation dans les Conditions Particulières, le Client déclare reconnaître que les obligations de la Société sur les prestations de services sont des obligations de moyens.

Les Produits fournis par la Société bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire des dispositions légales de droit commun (garantie des vices cachés, garantie de conformité). Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la Société, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais légaux prévus et retourner ou rapporter en magasin les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...). La Société remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront à la charge du Client.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le

compte bancaire du Client, par crédit sur la carte bancaire ayant servi au paiement ou par chèque bancaire adressé au Client. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier;
- en cas de négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie de la Société est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Clause 10 : Propriété intellectuelle

La Société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des supports et/ou études, photographies, dessins, modèles, prototypes, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Prestations et des Produits au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Société qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Clause 11 : Imprévision

Les présentes CGV adoptent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de fourniture de Prestations et de vente de Produits au Client. La Société et le Client acceptent donc chacun la possibilité de se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Clause 12 : Exécution forcée en nature – Exception d'inexécution – Force majeure

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance. Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Clause 13 : Droit applicable – Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent entre la Société et le Client sont régies par et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Clause 14 : Protection des données personnelles

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 (dit « règlement général sur la protection des données »

ou RGPD), et dans le but de gérer les devis, factures et paiements, envoyer des mails et des courriers, Trigorioù collecte des données personnelles auprès de ses clients. Collectées principalement au moment de la prospection, du devis ou de la facture, elles sont strictement limitées aux finalités exposées ci-dessus et conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales ou proportionnelle aux finalités pour lesquelles elles ont été enregistrées.

Elles ne font l'objet d'aucune revente ni transmission à des destinataires non prévus. Trigorioù a mis en œuvre une politique de sécurité destinée à empêcher un accès non autorisé aux données personnelles. Pour le cas où un accès non autorisé aurait lieu, Trigorioù s'oblige à le signaler à la CNIL et aux personnes concernées.

Les personnes physiques ont un droit permanent de contrôle de leurs données, et notamment :

- d'y accéder,
- de demander leur portabilité (transfert à un autre prestataire),
- de les rectifier,
- de les faire effacer.

Les réclamations éventuelles sont à déposer auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Clause 15 : Litiges – Médiation

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis au tribunal de commerce de Rennes.

Le Client est informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation conventionnelle (article L612-1 du Code de la consommation) via le dispositif de médiation de la consommation désigné-ci après ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du Code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation :

- sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu>
- ou par voie postale en écrivant à : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION – 27 avenue de la Libération – 42400 Saint-Chamond

Clause 16 : Information précontractuelle – Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Prestations;
- le prix des Prestations et des frais annexes (livraison, par exemple);
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Prestations commandées;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Prestations et Produits commandés et arrêtées dans les Conditions Particulières, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Société.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de **Trigoriou SARL, La Table aux Fées – 35320 Saulnières, contact@trigoriou.bzh** :

Je/nous¹ vous notifie/notifions¹ par la présente ma/notre¹ rétractation du contrat portant sur la vente du bien¹/pour la prestation de services¹ ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commandé/reçu¹ le :

Nom du (des) consommateur(s) :
.....
.....

Adresse du (des) consommateur(s) :
.....
.....
.....

Informations complémentaires² (ex : référence du devis, numéro de facture...) :
.....
.....

Date :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

1. Rayez la mention inutile
2. Champ optionnel